

Faire baisser les charges des sociétés de gestion : planifier ou mutualiser

Mar 3, 2021- Jérôme Coirier

Les statistiques produites par l'association de la gestion financière (AFG) montrent clairement un resserrement des marges entre les sociétés de gestion entrepreneuriales et celles liées à des réseaux, groupes. Si l'on creuse un peu plus le sujet, on s'aperçoit que le coût de distribution, toujours élevé en proportion reste relativement stable. Les sociétés de gestion payent encore très cher la distribution intermédiée et il y a un vrai sujet là-dessus (cf. article « SGP et connaissance client »).

Sur l'aspect charge de structure, on observe une certaine corrélation entre l'augmentation des actifs gérés et l'augmentation de ces charges, ce plus spécifiquement pour les sociétés de gestion entrepreneuriales.

En effet l'augmentation des charges côté société de gestion liés à des réseaux ou groupes suivent un cycle d'investissement ; par contre celle des sociétés de gestion entrepreneuriales sont liés directement à l'augmentation des encours.

Nous pensons que c'est un phénomène surtout lié à l'habitude de la grande majorité des sociétés de gestion de ne pas prévoir à l'avance les charges au même titre que l'on prévoit planifie un cycle d'investissement dans d'autres styles d'entreprises. Les sociétés de gestion entrepreneuriales sont habituées à réagir à court terme et subir ces coûts en fonction de contraintes qu'elles associent souvent aux contraintes liées à la réglementation.

Nous pensons que cette association n'est pas juste. Est-ce que cette réglementation, qui rappelons « protège » quelque part cette profession n'est pas assimilable à l'investissement que toute entreprise doit faire pour conserver son outil de production ?

Ce coût, (évalué à environ 10% du chiffre d'affaire) pour les sociétés de gestion peut être assimilé à un investissement rendu « obligatoire » par l'orchestration réglementaire de la profession. Un peu caricatural, mais complètement faux.

Tout ceci ne remplace cependant pas l'innovation.

Un autre argument avancé pour expliquer cette progression des charges souvent entendu est que la société de gestion ne peut pas prévoir à l'avance ses produits parce qu'une certaine « sensibilité client » « volatilité marchés » les empêchent de prévoir un cycle d'investissement.

Est-ce vraiment différent d'une entreprise traditionnelle ?

Non, car beaucoup d'entreprises ont une concentration de clientèle qui les exposent également la même sensibilité client. Quant à la volatilité de marché il y a quand même des frais fixes sur l'encours qui constituent un fonds de commerce quasiment stable que d'autres entreprises envieraient.

Nous sommes donc critiques sur les arguments du « juste à temps » car ils ne sont pas fondés et finalement très coûteux. L'entreprise société de gestion reste une entreprise comme les autres qui doit prévoir son cycle d'investissement, car ne pas prévoir coûte cher.

Un des éléments qui permet d'affirmer ceci est l'écart constaté sur l'augmentation des coûts entre les entrepreneuriaux et ceux « liés ». Les statistiques produites par l'AFG qui montrent qu'en 10 ans, et en point de base, les frais des sociétés de gestion entrepreneuriales ont été multipliés par 2 alors que sur la même période ces mêmes frais ont augmenté de 30 % pour les sociétés de gestion liées à des réseaux, groupes.

Ces mêmes coûts continuent d'augmenter.

La maîtrise des coûts est bien un sujet qui passe par un engagement à plus long terme pour s'avérer payante. Ce sont donc des stratégies d'investissements (qui ne produiront pas de suite) et de mutualisation qui éviteront les effets de palier et les surcoûts.